



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01 JUIL. 2025

ID : 085-200061265-20250626-2025_5_01-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 15

DELIBERATION
DL CIAS 2025-5-01

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 01 JUIL. 2025
- la publication le : 01 JUIL. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"
Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 19 juin, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Christine CRESTOIS, François COURTIN, Marie-Renée GAZEAU, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Raphaël CHAUSSIN, François BLANCHET, André COQUELIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Muriel HABERT, Christine ROBRIQUET, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER,

Pouvoirs : François BLANCHET à Denise RENAUD, Raphaël CHAUSSIN à Guillaume BOSSARD, Céline DELOMME à François COURTIN, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Muriel HABERT à Nadine LECART, Dominique SIONNEAU à Maryse AUGUIN.

Mylène BLANCHARD est désignée secrétaire de séance.

**Création de la commission d'attribution
de l'épicerie sociale intercommunale
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie**

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie d'approuver la création de la commission d'attribution de l'épicerie sociale intercommunale.

L'accès à l'épicerie sociale intercommunale pour les usagers s'effectuera à partir d'un dossier d'accès individuel constitué avec un travailleur social. Ce dossier sera soumis à une commission d'attribution neutre et collégiale qui le validera.

Pour une meilleure gestion des flux des dossiers à l'ouverture de l'épicerie prévue en septembre 2025, il est proposé aux travailleurs sociaux d'utiliser le dossier d'accès à l'épicerie, avec les critères et la durée d'accès définis au règlement de fonctionnement, à compter du 1^{er} juillet 2025.

La commission d'attribution doit donc pouvoir se réunir en juillet et être préalablement créée selon les modalités proposées ci-après :

- **Durée** : la durée de la commission est fixée du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au terme du mandat des membres élus du Conseil d'Administration du CIAS.
- **Attributions** : validation des dossiers d'accès des bénéficiaires à l'épicerie, préalablement instruits par les travailleurs sociaux ; traitement des dossiers dérogatoires et situations litigieuses des bénéficiaires ; arbitrage en cas de dépassement des quotas d'accès à l'épicerie.
- **Fonctionnement** :
 - Les membres de la commission sont convoqués par courriel, aux commissions fixées mensuellement.
 - Les convocations seront envoyées avec un délai de prévenance d'une semaine minimum. La commission peut se tenir avec quatre membres. Le vote s'effectue à la majorité, la voix du Président étant prépondérante.
 - En cas de difficultés à réunir les membres compte tenu de circonstances particulières, les réunions pourront se tenir à distance par visio conférence. En cas de dossiers limités ou en cas de situation d'urgence, où s'il s'avérait nécessaire de solliciter l'avis de la commission très rapidement, les membres pourraient être consultés par courriel.
- **Composition** :
 - La présidence est assurée par M. Jean Soyer, Vice-Président du CIAS et Président de la commission consultative aide alimentaire. En cas d'absence ou d'empêchement, il sera remplacé par un autre membre élu présent et volontaire, de la commission.
 - Des élu(e)s membres de la commission aide alimentaire et du CIAS, ou leur représentant membre de cette commission :
 - Nicole Archambaud, élue aux affaires sociales de Coëx ;
 - Catherine Galand, deuxième adjointe déléguée aux affaires sociales de Commequiers ;
 - Nadine Lecart, deuxième adjointe déléguée aux affaires sociales du Fenouiller ;
 - Denise Renaud, première adjointe déléguée aux affaires sociales de Saint Gilles Croix de Vie ;
 - Christine Robriquet, deuxième adjointe déléguée aux affaires sociales de Saint Hilaire de Riez ;
 - Les personnels administratifs du CIAS (directrice du pôle social senior, directrice et animatrice de l'épicerie sociale intercommunale) chargés des dossiers soumis aux membres de la commission d'attribution. Ils assistent aux réunions, en assurent la convocation, présentation et secrétariat ;
 - Des représentants d'organismes extérieurs, des personnes qualifiées ou compétentes dans l'examen des dossiers et situations présentées pourront être conviées afin d'éclairer les membres de la commission.

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après

**Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,**

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025 03 02 du 5 juin 2025 portant définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du CIAS n° 2025-1-22 du 28 janvier 2025 approuvant la création et l'ouverture de l'épicerie sociale intercommunale du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en septembre 2025,

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

01 JUIL. 2025

S²LOW

ID : 085-200061265-20250626-2025_5_01-DE

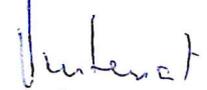
Vu la délibération du CIAS n°2025-4-03 du 22 mai 2025 approuvant le règlement de fonctionnement et le dossier individuel d'accès de l'épicerie sociale intercommunale
Vu le BP 2025 du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu l'avis favorable de la Commission consultative aide alimentaire du 22 mai 2025,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : approuve la création de la commission d'attribution de l'épicerie sociale intercommunale avec ses durée, attributions, composition et modalités de fonctionnement ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, Monsieur le Vice-Président, à prendre tout acte d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 1^{er} juillet 2025,
Le Président de séance,


Jean-Michel VINTENAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.